

funestes théories que le sensualisme mourant nous avait léguées, et qui se perpétuaient en Italie, grâce aux éditions nouvelles des Burlamacchi, des Heineccius, des Romagnosi.

Pour remédier, autant que possible, à cette désastreuse influence, j'ai essayé d'appliquer la nouvelle métaphysique aux théories morales, et de mettre dans toute la suite des raisonnements, un ordre et un enchaînement qui pussent satisfaire les esprits désireux de connaître la vérité et d'en saisir l'évidence.

J'ai cru qu'il y aurait de l'avantage à donner à cette vaste science de la morale un fondement vraiment philosophique, et que cela était d'autant plus nécessaire de nos jours, qu'on se donne aujourd'hui une plus grande licence de raisonner à sa guise, sur tous les droits, sur tous les devoirs, sur tous les points de la morale publique et privée.

En suivant la méthode des plus savants métaphysiciens, j'ai laissé de côté les hypothèses et je me suis constamment appuyé sur les faits ; pour mieux les constater et pour les interpréter plus fidèlement, je me suis surtout attaché aux idées les plus naturelles, aux idées les plus communes, et j'ai tâché de les étudier dans leur expression la plus vraie, la plus simple et la plus claire, dans le langage du peuple.

L'analyse des idées et des faits qu'elles expriment, nous a donné toutes les conséquences dont nous avons besoin ; et, dans ces longues déductions, nous avons eu soin de procéder avec cette rigueur de logique sans laquelle il est facile de faire mentir les faits eux-mêmes.

Ainsi, autant que possible, nous avons essayé d'unir les simples lumières de la raison naturelle et les procédés plus rigoureux de la raison philosophique, les avantages de l'analyse et ceux de la synthèse, les recherches des anciens et les découvertes des modernes, la méthode expérimentale qui fait saisir la réalité et les principes théoriques qui la généralisent et produisent la science. C'est ainsi que nous avons étudié toutes les parties de la morale ; c'est ainsi que nous avons parcouru la longue et périlleuse carrière de l'activité humaine, depuis le sanctuaire de la conscience individuelle jusqu'à ces vastes systèmes de gouvernement qui semblent embrasser l'édifice social tout entier.

Quand la science morale se fonde uniquement sur la raison naturelle, et s'appuie exclusivement sur les faits naturels, on lui a souvent donné le nom de *droit naturel*. Un grand nombre d'auteurs restreignent davantage le sens de ce mot, et l'appliquent seulement aux rapports juridiques d'après lesquels un homme peut *légalement* exiger d'un autre homme un acte extérieur quelconque : il en est résulté ce grave inconvénient, qu'on a mis très souvent au nombre des droits, certaines actions qui constituent, pour celui qui les pose, de véritables fautes morales.

C'est aux doctrines protestantes que nous sommes redevables de cette séparation entre le principe *légal* et le principe *moral* ; c'est là que ces doctrines devaient nécessairement aboutir. L'âme du protestantisme, c'est l'esprit individuel, établi juge en dernier